

# BENZ

AVOCATS SA

Forchstrasse 30 CASE POSTALE CH-8032 ZURICH  
TELEPHONE +41 44 388 27 77 TELEFAX +41 44 388 27 88  
E-MAIL [benz@benz-partners.ch](mailto:benz@benz-partners.ch)  
[www.benz-partners.ch](http://www.benz-partners.ch)

DR. CHRISTIAN E. BENZ, MCI Arb

## Profil de l'étude

L'activité de Benz Avocats SA se concentre sur les domaines du commerce international des marchandises et des prestations de services.

Les principaux secteurs d'activités sont les contrats internationaux et nationaux, les opérations de projet, le droit de la concurrence (Union européenne incluse), la distribution de marchandises et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la technologie de l'information, le droit de la responsabilité civile, la logistique, le droit international des transports et de l'expédition (transports par la voie maritime, aérienne, fluviale, par la route et chemin de fer, transport multimodal), les accreditifs, le droit des contrats bancaires, les droits de douane et les redevances à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée, le droit des assurances (assurance transport, responsabilité civile, accidents, etc.), le droit du travail, le droit des sociétés, les règles en matière d'insolvabilité, le droit administratif économique et du commerce extérieur, ainsi que l'entraide judiciaire internationale et l'arbitrage.

Nous menons des procès de droit commercial et représentons notre clientèle dans des procédures administratives; dans les procédures d'arbitrage, nous intervenons en qualité de mandataires de parties et d'arbitres. Dans les affaires de nature fiscale, nous collaborons étroitement avec des avocats et des experts fiscaux spécialisés de premier choix.

Nos langues de correspondance et de travail sont l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

Grâce à nos contacts de longue date avec des avocats correspondants de premier rang en Europe, en Asie et dans la zone du Pacifique, ainsi qu'aux Etats-Unis et dans la plus part des autres pays, nous sommes en mesure, à très bref délai, de nous procurer des informations et d'instituer des représentants à l'étranger.

Nous sommes admis à procéder et à plaider devant les tribunaux de tous les cantons et devant le Tribunal fédéral suisse.

Notre maxime consiste à offrir à notre clientèle des conseils et une conduite de procès sur mesure, proactifs, axés sur les résultats et sur l'efficacité.